

## Procès verbal DU CONSEIL MUNICIPAL Du 9 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Présents** : M. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Daniel DIOT, Annick BIGUET, Armelle HATRY-CHATELAIN, Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Evelyne JATIAULT

**Absents** : MM. Laurent CLEMENT, Bernard TEILLET

**Pouvoirs** : M. Bernard TEILLET pour Daniel DIOT

**secrétaire de séance** : Mme Alison McDONAGH

<b>Date de convocation</b> : 5 octobre 2023	<b>Nombre de conseillers municipaux :</b> - en exercice : 10 - présents : 8 - votants : 9
<b>Date d'affichage</b> : 5 octobre 2023	

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la réunion du 18 septembre 2023.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le Procès-Verbal.

### Délibérations

1. Voirie : demande de subventions, plan de financement
2. Achat du copieur : demande de subventions, plan de financement
3. Poteaux incendie : demande de subventions, plan de financement
4. Fonds de Péréquation Intercommunal et Communale : répartition pour l'année 2023
5. Rapport d'activité de la Communauté de Commune Vienne et Gartempe
6. Installations classées pour la protection de l'environnement : avis sur le projet d'exploitation d'une installation de tri et de traitement de déchets sur la commune de Le Vigeant
7. Syndicats intercommunaux : désignations d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

### Questions diverses :

- Agents communaux
- Téléphonie mobile
- Energies Vienne
- CAUE
- Grange du Paradis

### DELIBERATION 2023-44 : Voirie : demande de subventions, plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 18 septembre, il avait été décidé d'accepter les devis de l'entreprise STPR concernant les travaux du Pont Creusé et de l'entreprise Massé pour les travaux au Paradis pour un montant total de 14 996.30 € HT.

Afin de déposer la demande de subventions auprès du Conseil Départemental, il est nécessaire d'établir de plan de financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **de demander** une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'Activ'3
- **d'établir** le plan de financement suivant :  
Conseil Départemental, Activ' 3 (80%): 11 996.00 €  
Commune, autofinancement (20%): 3 000.30 €

#### **DELIBERATION 2023-45 : Achat du copieur : demande de subventions, plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 18 septembre, il avait été décidé d'accepter le devis de l'entreprise Conecti by Vienne doc concernant l'achat d'un nouveau copieur pour un montant total de 3 391.00 € HT € HT.

Afin de déposer la demande de subventions auprès du Conseil Départemental, il est nécessaire d'établir de plan de financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **de demander** une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'Activ'3
- **d'établir** le plan de financement suivant :  
Conseil Départemental, Activ' 3 (80%): 2 712.00 €  
Commune, autofinancement (20%): 679.00 €

#### **DELIBERATION 2023-46 : Poteaux incendie : demande de subventions, plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 18 septembre, il avait été décidé d'accepter les devis de l'entreprise Eaux de Vienne - SIVEER concernant le remplacement de 3 poteaux incendie pour un montant total de 5 393.43 € HT €.

Afin de déposer la demande de subventions auprès du Conseil Départemental, il est nécessaire d'établir de plan de financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **de demander** une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'Activ'3
- **d'établir** le plan de financement suivant :  
Etat, DETR (30%) : 1 618.00 €  
Conseil Départemental, Activ' 3 (50%) : 2 696.00 €  
Commune, autofinancement (20%) : 1 079.43 €

#### **DELIBERATION 2023-47 : Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale : répartition pour l'année 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre 2023 relative à la répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) 2023.

Le FPIC est issu du pacte fiscal élaboré lors de la constitution de la communauté de Communes Vienne et Gartempe qui vise à assurer aux communes des versements ou des prélèvements identiques à ceux qui préexistaient l'année précédant la création de la CCVG, c'est-à-dire en 2016.

Le FPIC faisant partie de ce pacte, une répartition libre a été proposée au Conseil Communautaire du 21 septembre 2023. Pour être validée, elle devait recevoir un avis unanime des délégués. Cependant, une opposition lors de ce vote va entraîner la consultation de l'ensemble des Conseils Municipaux. Ceci est prévu par la loi, puisque le Conseil Communautaire a délibéré favorablement à plus des 2/3 de ses membres.

Le maire précise que la répartition libre nécessite **un vote favorable des 55 communes membres**, faute d'accord des 55 communes, c'est la répartition de droit commun qui sera appliquée.

En ce qui concerne la commune de Saint Martin L'Ars, le FPIC attribué serait de :

- En répartition libre : 10 170.00 €
- En répartition de droit commun : 4 564.00 €

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal, afin qu'une délibération visant à valider la répartition libre soit adoptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **D'accepter** la répartition libre proposée par le Conseil Communautaire du 21 septembre 2023.

#### **DELIBERATION 2023-48 : Rapport d'activité de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations de l'année 2022 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **D'accepter** le rapport d'activité 2022 présenté.

#### **DELIBERATION 2023-49 : Installations classées pour la protection de l'environnement : avis sur le projet d'exploitation d'une installation de tri et de traitement de déchets sur la commune de Le Vigeant**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil présents que la société Decons SAS a fait une demande d'autorisation de modification des conditions d'exploitation comprenant une mise à jour des rubriques nomenclature ICPE, une mise à jour de l'étude d'impacts et de l'étude des dangers tenant compte des modifications d'exploitation envisagées.

La société Decons se situe au lieu-dit Brame Faim sur la commune de Le Vigeant.

Les modifications portent essentiellement sur l'augmentation des capacités de traitement, des surfaces dédiées à la gestion des déchets, du volume d'entreposage et une baisse des capacités de production de fonderie liée avec un nouveau four électrique.

L'étude non technique nous informe que l'impact acoustique et vibratoire du site sur son environnement est modéré. L'impact sur le trafic routier est estimé à, au maximum, une cinquantaine de véhicules par jour sur le site. Les véhicules emprunteront pour une partie la RD10 sur la commune de Saint Martin L'Ars, ce qui inquiète certains conseillers car ce trafic s'additionne aux camions s'acheminant à SVO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, par vote

Contre : 4 voix (Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Armelle HATRY-CHATELAIN, Annick BIGUET)

Pour : 3 voix ( Daniel DIOT, Jacky CHARRUAULT, Bernard TEILLET)

Abstention : 2 voix (Nathalie AUGAS, Evelyne JATIAULT)

- **De donner un avis défavorable** au projet

### **DELIBERATION 2023-50 : Syndicats intercommunaux : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant**

Monsieur le Maire rappelle qu'une conseillère municipale a souhaité se retirer. Il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation de délégués pour le syndicat Energies Vienne et le syndicat Eaux de Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **De désigner** les délégués suivants :

Syndicat Energies Vienne :

Délégué titulaire : Mme Alison McDONAGH

Délégué suppléant : M. Xavier DIOT

Syndicat Eaux de Vienne :

Délégué titulaire : M. Xavier DIOT

Délégué suppléant : Mme Alison McDONAGH

#### **Questions diverses :**

- Agents communaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Olivier BUISSONNEAUD est revenu de son arrêt maladie.

- Téléphonie mobile

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil présents que l'opérateur Orange souhaite installer une antenne-relais proche du bourg. Un rendez-vous est programmé le 16 octobre pour étudier l'emplacement le plus approprié.

- Energies Vienne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SRD souhaite installer un poste de compensation de 9m x3m à côté de l'atelier communal.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent obtenir une redevance dans le cadre de l'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire répond qu'une demande sera faite dans ce sens.

- Sécurisation et végétalisation de la Place du 1<sup>er</sup> juin et ses abords

Mme Aubégnny du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Vienne vient présenter une note d'orientation concernant ce projet à la commission Cadre de Vie, le 11 octobre.

- Grange du Paradis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, concernant la consultation de maîtrise d'œuvre liée à la mise aux normes sécurité – accessibilité de la Grange du Paradis, une demande de consultation auprès de 3 architectes a été faite.

2 d'entre eux se sont déplacés sur place pour étudier le projet.

1 réponse est pour le moment arrivée en mairie.

- Vente de bois

Monsieur le Maire rappelle que la commune vend des cordes de bois à 120 € la corde.

Fin de la séance : 22h